



Communiqué de presse
18 septembre 2018

Monsieur le Président, n'augmentez pas les taxes sur les carburants !

La CLCV rend public l'impact de l'augmentation des taxes sur le carburant

L'augmentation des taxes sur le carburant pèse sur le pouvoir d'achat des Français. Les ménages propriétaires de deux véhicules, soit 25 % de la population en France, sont particulièrement impactés. **En 2018, pour ce profil de ménage, la hausse des taxes représente 140 € de plus sur leur feuille d'impôts carburant par rapport à 2017.** La CLCV a chiffré l'impact de cette hausse sur le pouvoir d'achat de différents profils de consommateurs.

En 2018, pour un automobiliste possédant un véhicule essence, le seul poids des taxes énergétiques représente 871 € à l'année. Pour un automobiliste utilisant un véhicule diesel, cette facture est de 660 €. En dix ans, la facture énergétique des automobilistes liée aux taxes a augmenté de 13 % dans le premier cas et de 26 % dans le second. Le poids des taxes énergétiques représente pour les ménages possédant deux véhicules, quasiment 1 500 € dans leur budget. Soit 25 % de plus sur leur facture carburant par rapport à 2008.

Disons-le clairement, **cette atteinte au pouvoir d'achat n'est pas près de s'arrêter.** L'augmentation progressive jusqu'en 2022 de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) va inscrire durablement cette hausse dans le temps. Avec une augmentation au 1^{er} janvier 2019 de 6 centimes au litre pour le gazole et de 3 centimes au litre pour le SP 95, les consommateurs vont encore constater des prix élevés à la pompe.

La CLCV regrette les déclarations de la ministre des Transports, assumant que « les taxes sur le carburant continueront à augmenter. » Cette hausse des taxes est d'autant plus mal venue que les prix du baril de pétrole ont augmenté. Dans ce contexte de flambée du baril, cette décision semble absente de tout pragmatisme. Le double effet de l'augmentation des taxes et d'un baril de pétrole élevé grève fortement le pouvoir d'achat des ménages.

De plus, les mécanismes de compensation de cette fiscalité, à l'instar de la prime à la conversion des véhicules, ne semblent pas suffisants pour limiter cette atteinte au pouvoir d'achat. En effet, en s'acquittant de près de 23 milliards d'euros de fiscalité sur leurs consommations énergétiques fossiles, les ménages bénéficient de seulement 4 milliards d'euros de subventions directes.

Dans ce contexte, **le président de la CLCV a demandé au gouvernement de ne pas prévoir l'augmentation de 6 centimes le litre pour le gazole et de 3 centimes le litre pour l'essence pour 2019.**